

Séance ordinaire du bureau territorial du 14 juin 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-06-14_2765

Avenant à la convention EPT
Cluster Eau-milieu-Sols Action sols

L'an deux mille vingt-deux, le 14 juin à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présentielle/visioconférence en application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 08 juin 2022 et le quorum est réduit à un tiers des membres présents.

| Fonction | Nom | Présent | A donné pouvoir à | Vote |
|-------------------------|-------------------------|-----------------|-------------------|------|
| Président | M. LEPRÊTRE Michel | Présent | | P |
| 1ère vice-présidente | Mme DAUMIN Stéphanie | Présente | | P |
| 2ème vice-présidente | M. VIELHESCAZE Camille | Visioconférence | | P |
| 3ème vice-président | M. DELL'AGNOLA Richard | Absent | | - |
| 4ème vice-président | M. TEILLET Alexis | Présent | | P |
| 5ème vice-présidente | Mme BENSARSA REDA Lamia | Présente | | P |
| 6ème vice-président | Mme BEN CHEIKH Imène | Visioconférence | | P |
| 7ème vice-président | M. DECROUY Clément | Absent | | - |
| 8ème vice-président | M. MARCHAND Romain | Absent | | - |
| 9ème vice-présidente | Mme VALA Cécilia | Absente | | - |
| 10ème vice-présidente | Mme GONZALES Elise | Absente | | - |
| 11ème vice-président | M. SAC Patrice | Absent | | - |
| 12ème vice-président | M. VILAIN Jean-Marie | Visioconférence | | P |
| 13ème vice-présidente | Mme LABROUSSE Sophie | Visioconférence | | P |
| 14ème vice-président | M. GRILLON Eric | Visioconférence | | P |
| 15ème vice-président | M. LAURENT Jean-Luc | Visioconférence | | P |
| 16ème vice-président | M. MARCILLAUD Bruno | Présent | | P |
| 17ème vice-présidente | Mme LALLIER Nathalie | Visioconférence | | P |
| 18ème vice-président | M. YAVUZ Métin | Présent | | P |
| 19ème vice-président | M. DUFOUR Jean-Marc | Visioconférence | | P |
| 20ème vice-président | M. LAFON Gilles | Visioconférence | | P |
| 1er Conseiller délégué | M. AGGOUNE Fatah | Présent | | P |
| 2ème Conseiller délégué | M. GAUDIN Philippe | Présent | | P |
| 3ème Conseiller délégué | M. ID ELOUALI Ali | Visioconférence | | P |
| 4ème Conseiller délégué | M. BELL-LLOCH Pierre | Visioconférence | | P |

| Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial | | | 25 |
|---|----------|-------------|---------|
| N° de délibérations | Présents | Représentés | Votants |
| 2762 à 2772 | 19 | 0 | 19 |

Exposé des motifs

Par délibération du N°2022-04-05_2711 l'EPT Gand – orly seine bièvre passait convention avec le Cluster Eau Milieu Sols pour soutenir un certain nombre d'action ayant des retours directs pour le territoire

L'action du Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Ile-de-France porte en particulier sur la contribution au développement d'un écosystème sur les filières de l'environnement : eau, milieux, sols, biodiversité et biodéchets rassemblant les acteurs de la recherche, du tissu économique, des collectivités et acteurs institutionnels.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement économique territorial et de réponses aux enjeux sociétaux posés en particulier dans le domaine de l'environnement, et d'une contribution, dans le cadre de l'action du Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Ile-de-France, à ce développement.

Parmi ces actions en était envisagé une portant plus spécifiquement sur la thématique « sols » qui n'était pas finalisée par le cluster au moment de ladite convention.

Un montant prévisionnel de 30 000 € est cependant inscrit au BP 2022 de la mission innovation pour cofinancer ce projet une fois celui-ci finalisé dans son élaboration.

Le travail poursuivi depuis a permis de formaliser cette action, et de rechercher et trouver des cofinancements.

L'objet précis de l'action est décrit dans l'avenant à la convention jointe.

Aussi il vous est proposé

- De signer l'avenant à la convention 2022-2024 de partenariat avec le cluster Eau – Milieux-Sols
- De décider du versement de la subvention de 30 000 €, inscrite au Bp 2022, destinée à cofinancer spécifiquement cette action

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la convention pluriannuelle 2022-2024 d'objectifs entre l'Etablissement Public d'Aménagement Grand-Orly Seine Bièvre et le Cluster Eau- Milieux-Sols Paris Ile-De-France adopté par délibération N°2022-04-05_2711

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Considérant que le projet "Action sols" présenté par le cluster Eau-Milieus Sols s'inscrit dans les objectifs de ladite convention

Vu le budget prévisionnel 2022 ;

Entendu le rapport de M. Fatah Aggoune,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Décide d'adopter le projet d'avenant à la convention EPT- Cluster Eau-milieu-Sols Action sols, annexé à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.
3. Décide le versement de la subvention de 30 000 € inscrit au BP 2022 en cofinancement de l'action "sols" défini dans le présent avenant
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 19

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 17 juin 2022, ayant été publiée le 20 juin 2022



A Vitry-sur-Seine, le 16 juin 2022
Le Président


Michel LEPRETRE

Avenant N°1 à la Convention d'objectif 2022-2024 association Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Ile-de-France

Préambule

Par délibération du xxx l'EPT Gand – orly seine bièvre passait convention avec le Cluster eaux milieu sols pour soutenir un certain nombre d'action ayant des retours directs pour le territoire

L'action du Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Ile-de-France porte en particulier sur la contribution au développement d'un écosystème sur les filières de l'environnement : eau, milieux, sols, biodiversité et biodéchets rassemblant les acteurs de la recherche, du tissu économique, des collectivités et acteurs institutionnels.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement économique territorial et de réponses aux enjeux sociétaux posés en particulier dans le domaine de l'environnement, et d'une contribution, dans le cadre de l'action du Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Ile-de-France, à ce développement.

Parmi ces actions était envisagé une portant plus spécifiquement sur la thématique « sols » qui n'était pas finalisée par le cluster au moment de ladite convention.

Un montant prévisionnel de 30 000 € est cependant inscrit au BP 2022 de la mission innovation pour cofinancer ce projet une fois celui-ci finalisé dans son élaboration.

Le travail poursuivi depuis a permis de formaliser cette action, et de rechercher et trouver des cofinancements.

Aussi, il est décidé que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'engage en tant que partenaire sur cette action selon les modalités suivantes :

Article 1 : objet et finalité de l'action-Engagement du cluster Eau – Milieus-Sols

Par ce projet, le Cluster Eau Milieus Sols Paris Ile-de-France et ses membres ambitionnent d'aider le territoire Grand Orly Seine Bièvre à mettre en place 4 axes de travail parallèles entrecroisés par des actions communes et des inter-actions :

1/ Approche « Gouvernance et gestion territorial des Sols »

Les objectifs sont

de développer pour les acteurs publics principalement des méthodes et outils de gestion et de gouvernance des sols à l'échelle d'un projet aménagement et du territoire. Cette méthode s'attachera en particulier à identifier des besoins par une analyse des services écosystémiques des sols urbains. De comprendre les interactions entre une gestion des sols à l'échelle territoriale et les directives et plans cadres : PRPGD, PLUI, PCAET... Cette méthode pourra s'inspirer d'autres méthodes comme ConcerTO proposée par l'ADEME pour la filière des Biodéchets.

De permettre au territoire d'avoir une meilleure connaissance des sols et d'améliorer la qualité des sols.

2/ Approche « Economie circulaire et filières de valorisation »

L'objectif sera de favoriser la mise en place de filière de valorisation des terres excavées, des sédiments fluviaux, ainsi que d'autres matériaux issus des filières connexes, BTP ou de traitement des biodéchets. Une réflexion particulière sera portée sur l'organisation des flux et de la place des plateformes de traitement -stockage. A partir de nombreux retours d'expérience, ces filières de valorisation pourraient être déployées suivant 3 échelles : zone d'aménagement, collectivité locale et région. Le choix de la bonne échelle s'appuiera sur une méthode d'analyse du modèle économique de type Business Model Canvas et d'analyse qualitative du Développement Durable, avec des outils de bilans quantitatifs comme les bilans Carbone.

3/ Approche « Innovations durables dans le traitement des sols »

Sur la base du suivi depuis 2015 par le Cluster EMS des innovations dans la gestion des sols portés par les principaux acteurs franciliens, l'objectif est de favoriser le développement et le déploiement d'Innovations plus durables de traitement in-situ ou local des sols pollués et de requalifications des sols.

Sur la base d'un référentiel de compétences et de solutions innovantes de différentes maturités (classification TRL), nous faciliterons l'émergence d'expérimentations, s'appuyant sur des dispositifs régionaux comme Innov'up Expérimentation, des partenariats de recherche et d'innovations entre les différents acteurs concernés dont les acteurs de la recherche publique

4/ Accompagnement et diffusions de connaissance

Développer une meilleure connaissance de la qualité des sols du territoire, comprendre les problématiques des sols à l'échelle du territoire et des projets d'aménagements.

Comprendre les enjeux des sols urbains et former les agents de la collectivité sur une bonne gestion des sols urbains, dans le cadre enjeux de biodiversité, de climat (CF PCAET) et de qualité des sols (sans pollution). Des cycles de formations et de sensibilisations (ateliers) pour les maitrises d'ouvrages et les collectivités en particulier seront mis en place.

Article 2 : Budget et engagement de l'EPT

Cette action représente une dépense annuelle de 75 000 €, avec en particulier le recrutement d'un chef de projet

Des cofinancements de la région l'ADEME et d'autres partenaires pour un montant de 40 à 50 000 € ont été confirmés ou sont en cours de confirmation

Aussi il est L'EPT contribuera par un cofinancement à hauteur de 30 000 e, inscrit au BP 2022 à cette action l'engagement de cette action

Article 3 : Autres points

Cet avenant s'inscrit pour sa mise en œuvre dans les modalités définies dans la convention